



SUBVENTION



Travaux de vidange de fosses septiques

(suivant règlement communal du 3 mars 2022)

Demandeur

NOM/PRÉNOM

N° ET RUE

TÉL.

CODE BANQUE

C.P. et LOCALITÉ

COURRIEL

N° COMPTE

Par la présente, le soussigné demandeur sollicite une subvention communale pour les travaux de vidange de fosse septique effectuées à l'adresse mentionnée ci-dessus / lorsque l'adresse de facturation dérive de l'adresse de résidence, prière de l'indiquer ci-après :

Le soussigné demandeur certifie de ne pas avoir eu le bénéfice d'une subvention communale similaire dans les 3 années passées pour la fosse septique (ou groupe de fosse septique) en question.

Le soussigné demandeur certifie que la fosse septique en question n'a pas encore fait l'objet d'un pontage dans le cadre du raccordement à la station d'épuration intercommunale à Grevenmacher.

Côût des travaux de vidange : (TVA comprise)

Prière de joindre la facture dûment acquittée y relative, indiquant de façon précise les coûts se rattachant exclusivement aux travaux de vidange.

La demande est à introduire dans les 3 mois qui suivent l'achèvement des travaux.

Date et signature du demandeur \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration communale

Coût réel des travaux € TTC	Montant max. de subventionnement par vidange de fosse septique 100,00 € TTC	Subvention communal à accorder au bénéficiaire € TTC
--------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------

Date et signature de l'agent en charge du dossier :

Subvention accordée

Subvention refusée

Date et signature du responsable du service technique :